

LE MADAWASKA

La Cie d'Imprimerie du Madawaska

EDMUNDSTON, N. B. 6 AVRIL 1916

G.-E. DION, Administrateur

La question d'éducation

De qui se fait le plus de bruit dans l'opinion et au Manitoba au sujet de l'enseignement des langues dans les écoles, ce que que pensent et ce qu'expriment sur ce sujet, dans les discours et dans les journaux, quelques uns de nos concitoyens imbus de préjugés, nous font craindre pour la Confédération dont nous voulons de tout cœur la paix et le progrès.

En voyant comment on traite les Canadiens français dans toutes les autres Provinces du Dominion, nous pensons tout naturellement aux Canadiens de langue anglaise de la Province de Québec et nous nous demandons comment ils y sont traités.

La population de cette Province est presque entièrement française, presque entièrement catholique. Dans sa généralité, cette Province a été d'abord la première de toutes les Provinces à accorder des écoles séparées à la minorité. Puis elle part ailleurs, on ne peut trouver une loi semblable plus juste, mieux rédigée, mieux équilibrée, plus soignée des droits et des desirs légitimes de la minorité. On y a toujours compris que pour le bien d'un pays, il faut l'harmonie entre les races qui l'habitent, il faut un patriotisme éclairé qui ne s'inspire que de justice et de fraternité, qui sache respecter les droits et les libertés de tous.

Avec une parfaite intelligence de l'état politique et religieux de la Province, on a établi une organisation scolaire qui manifeste un égal respect pour les droits généraux de l'enseignement national et pour la liberté éducationnelle des divers groupes ethniques.

L'enseignement du peuple a été avec raison soustrait aux influences immédiates et variables des divers partis politiques. En tête de toute l'organisation scolaire, se trouve le Conseil de l'Instruction publique dont le rôle est de faire les règlements des écoles, de choisir les professeurs, d'approuver les livres, de partager les octrois du Gouvernement, etc.

Ce Conseil est composé de catholiques et de protestants. Il est divisé en deux comités. L'un est formé de membres catholiques, l'autre de membres protestants. Chaque comité a ses sessions distinctes, nomme son président et son secrétaire. Tout ce qui concerne les écoles catholiques romaines est de la juridiction exclusive du comité catholique; de même tout ce qui concerne particulièrement l'Instruction publique des protestants est de la juridiction exclusive du comité protestant.

Il n'y a qu'à lire cette loi des écoles pour constater avec quel soin jaloux le législateur s'est efforcé de donner aux diverses dénominations religieuses et nationales de la Province les garanties qu'elles désirent naturellement avoir pour la conservation de leurs droits et de leurs privilèges.

Un historien anglais qu'on ne soupçonnera pas de tendresse à l'égard de notre nationalité, M. Castell Hopkins, disait de ce système d'éducation: "Ce système est remarquable comme ayant été créé dans une Province dominée par une race et une religion et cependant conçu et pratiqué avec une équité parfaite envers la minorité."

Et un pasteur protestant, M. J. W. Shaw, écrivait: "Les catholiques de Québec, en matière d'Instruction publique, nous traitent avec une générosité à laquelle je me plais à rendre hommage. Nous contrôlons nos taxes; nous avons une part généreuse aux allocations de la Législature; nous formons nous-mêmes nos instituteurs et nous faisons tous les règlements que nous voulons pour nos écoles."

Et cette largeur d'esprit qui a présidé à la confection de la loi des écoles actuellement en vigueur a toujours dirigé les hommes publics de la Province de Québec. C'est ce qu'exprimait, il y a plusieurs années, le *Globe* de Toronto en ces termes: "Ceux qui doutent que la population de la Province de Québec est exempte d'intolérance religieuse devraient étudier la manière dont la minorité protestante est traitée en ce qui concerne l'éducation. Les deux cent mille protestants de la Province ont neuf cent seize écoles élémentaires soutenues par le Gouvernement et sous le contrôle du Comité protestant de l'Instruction publique."

"En outre, il y a une subvention annuelle aux "High Schools", aux écoles modèles, aux académies et aux collèges protestants. Il y a huit inspecteurs protestants nommés par le Comité et payés par le Gouvernement. De fait les protestants de la Province reçoivent beaucoup plus que leur part des deniers affectés à l'Instruction publique, si l'on prend leur nombre comme point de comparaison."

Et déjà en 1862, le *Leader*, de Toronto, écrivait: "Si tous les peuples étaient si peu entachés de bigoterie que le sont les Canadiens français, l'énorme quantité de fanatisme religieux qui existe dans le monde serait considérablement diminué. Cet état ne prend pas sa source dans l'indifférence religieuse; car il n'y a guère de nation plus portée à la véritable dévotion que ne l'est le Canadien français."

Cette largeur d'esprit, il l'avait aussi remarquée, durant son séjour au Canada, le plus distingué des Gouverneurs que l'Angleterre nous ait envoyés; aussi dans un banquet qu'on lui avait offert à Londres, Lord Dufferin disait: "Au Canada, la race française a appris à la perfection la RÉGLE D'OR de la modération et elle arrive aux résultats les plus excellents par la pratique des concessions nécessaires. Je tiens à affirmer le plus fortement possible l'habileté et l'intelligence extraordinaires dont a toujours fait preuve la partie française des sujets de Sa Majesté la Reine. On peut dire que le commencement de tous les privilèges constitutionnels dont la colonie jouit à cette heure, c'est à elle, c'est à cette partie française que l'Angleterre le doit."

Le Marquis de Lorne, qui était absolument les vices de Lord Dufferin et souvent il les a publiquement exprimés. En arrivant à Québec, il n'a pas voulu rompre avec la chaîne des traditions. Recevant l'adresse de bienvenue du Maire, il saisit cette occasion pour faire avec tact l'éloge de la langue française; il exprime ses sentiments, dit-il, dans ce beau langage qui, dans tout le pays et durant tant de siècles, fut regardé comme le type de l'expression cohérente, nette, et le plus habile interprète de l'esprit et de la pensée humaine."

C'est cette langue, la langue de Coraïlle et de Racine, de Bossuet et de Molière, la langue de la diplomatie et de la noblesse dans tous les pays de l'Europe? Cela leur serait d'un immense avantage même au point de vue du développement intellectuel; car la double langue est la peine, double aussi est la récompense.

Ce qui nous attriste profondément, c'est qu'il y a de nos concitoyens qui oublient le passé, qui ferment les yeux sur la délicatesse avec laquelle leurs concitoyens sont traités dans la Province de Québec et qui seraient prêts à nous regarder comme des étrangers dans ce pays. Ils nous rappellent ce député qui, en 1849, parlait en faveur de nous, en plein Parlement, cette épithète d'étrangers.

Lafontaine, alors premier ministre, bouillit sous l'outrage et s'écria: "Quoi! les Canadiens français, des étrangers sur leur terre natale! C'est une insulte. L'hon. député qui se fait gloire d'être un canadien d'origine, le serait-il si les Canadiens français, lors de la guerre de l'Indépendance américaine, n'avaient pas par leur valeur et leur dévouement, conservé le Canada à l'Angleterre? Si ce n'était été du courage des Canadiens en 1776 et 1778, le Canada ferait aujourd'hui partie de la Confédération américaine et l'hon. député ne serait pas ici pour jouer le rôle qu'il y joue."

Q'on sache donc, qu'on n'oublie donc pas que nous avons combattu pour l'Angleterre contre le peuple jeune et prospère qui nous présentait le drapeau étoilé et nous promettait la liberté et l'indépendance.

Qu'on se rappelle donc ce que nous avons fait, qu'on regarde donc ce que nous faisons encore dans la Province de Québec et on nous traitera avec plus de justice dans les autres Provinces.

Alors nous nous unissons sans nous assimiler; nous vivrons côte à côte dans l'harmonie; nous travaillerons ensemble avec une saine émulation à développer les ressources du pays, à préserver intact le pacte de la Confédération, à préparer tout ce que l'avenir a de possible pour nous et à faire du Canada le pays le plus libre dans le sens le plus large et le plus chrétien.

Casier Postal "B" Tél. 28-41
MAX. D. CORMIER
B. A.
Avocat, Notaire Public
EDMUNDSTON, N. B.

A. M. CHAMBERLAND
B. A.
AVOCAT, NOTAIRE PUBLIC
Bureau: Grand Falls
St-Léonard, tous les jeudis de chaque semaine
Anderson Siding, le 15 de chaque mois.

EDMUNDSTON, N. B.
PIO H. LAPORTE
Méd.-Chirurgien
EDMUNDSTON, N. B.

Pensez-y bien!

Le 12 Avril il y aura ouverture et exposition de chapeaux garnis au salon de l'hôtel Jos S. Mercure, à St-Basile. Ces chapeaux qui sont arrivés récemment, sont de dernière nouveauté et marqués à des prix remarquablement bas, vu la beauté des modèles. Les dames n'attendent pas plus longtemps à faire leur choix. Portez un chapeau nouveau au Dim. de Pâques.

CARTES D'AFFAIRES

Casier Postal "C" Tél. 46
A. M. SORMANY, M. D.
Médecin-Chirurgien
EDMUNDSTON, N. B.

J. A. GUY, M. D.
Médecin-Chirurgien
EDMUNDSTON, N. B.

DR Z. VEZINA
Ex-titulaire des Hôpitaux de Paris.
— Médecin spécialiste —
de l'Hôpital de Fraserville
Spécialité: Maladies des yeux, oreilles, nez, gorge.
Bureau: 157 rue Lafontaine
FRANCO-AMÉRIQUE, P. Q.
Tél. Kamouraska, No. 325
Tél. National "519

Heures de Bureau:
10 hrs à 11.30 hrs a. m.
2 hrs à 5 hrs p. m.
Soir: 7 à 8 P. M.

Téléphone, 18
J. A. RATTÉ
Médecin-Vétérinaire
EDMUNDSTON, N. B.

Casier Postal, 8 Tél. 46
JOHN J. DAIGLE
MARCHAND GENERAL
EDMUNDSTON, N. B.

FIRMIN MICHAUD
Marchand de Liqueurs
ST-LEONARD, N. B.

A. E. THIBAUT
MARCHAND DE MEUBLES
Assortiment complet
EDMUNDSTON, N. B.

J. A. DAIGLE
HOTELLIER
ANDERSON SIDING, N. B.

NEW VICTORIA HOTEL

Rue Victoria
Chambres confortables. Service de premier ordre. Salles d'échantillons à la disposition des voyageurs.

Mme W. F. BOURGOIN,
Edmundston, N. B.

Si vous voulez faire plaisir à une amie, venez au "Madawaska" et achetez lui une belle boîte de papier et enveloppes de luxe.

UNION MUTUAL LIFE INS. CO.
A. P. LABBIE,
Manager.
Agence: FORT KENT, MAINE.
Résidence: Edmundston, N. B.
UNION MUTUAL LIFE INS. CO.

Faites bien attention !!

Nous donnons avis à notre nombreuse clientèle et au public en général que nous avons transporter notre atelier de tailleur à l'ancienne (pool-room) de M. George Mongeon.

Nous vous invitons tous à venir voir le plus bel assortiment de tweed à habillements pour la saison du printemps et d'y faire votre choix.

C'est avec plaisir que nous offrons un cordial merci à nos clients pour le généreux patronage qu'ils nous ont accordé jusqu'à présent et nous désirons que beaucoup se joindront à eux encore à l'avenir afin de contribuer au progrès de notre maison.

Nous accordons toute l'attention et le travail nécessaire pour que notre atelier puisse éclipser tout ce qui s'est offert ailleurs jusqu'à aujourd'hui et nos efforts dans l'accomplissement de notre tâche consiste à satisfaire notre clientèle.

Peu importe si vous êtes difficiles peu importe qu'elles sont vos idées sur le style que vous voulez choisir, vous vous devez à vous-mêmes de visiter notre atelier qui est reconnu pour être un des meilleurs de la ville et des environs et de plus nous vous garantissons satisfaction ou nous vous remettrons votre argent or à ces conditions il n'y a pas à hésiter.

Nous avons aussi un atelier de confection pour Dames de première classe.

Venez nous voir avant d'aller acheter ailleurs

J. H. N. GOSSELIN
Marchand-Tailleur - Edmundston, N. B.

